

MARCHÉ DE L'EMPLOI

ANALYSE

MARS 2011

LE FOREM

Un ZOOM sur le métier de MAÇON

Dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, Plan stratégique transversal pour la Wallonie, le Forem poursuit la mise en œuvre de « Job Focus », un dispositif intégré d'analyse et de suivi des métiers. Ce dispositif couvre à présent un domaine plus large que les métiers dits en pénurie et vise plus généralement des métiers en demande de main-d'œuvre.

Cette synthèse présente le métier de « maçon » ainsi que ses caractéristiques sur le marché de l'emploi wallon et fait le point sur les enseignements tirés tout au long de l'action d'analyse, de traitement et de suivi de ce métier.

SOMMAIRE

DESCRIPTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	1
LE MAÇON SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI	2
LA RESERVE DE MAIN-D'ŒUVRE	2
LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI	3
L'APPARIEMENT ENTRE LA DEMANDE ET	
L'OFFRE D'EMPLOI	3
COMMENT SE FORMER AU MÉTIER ?	4

DESCRIPTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le travail de maçon¹ est varié. Il pose les fondations, construit tous les éléments porteurs et exécute les travaux d'isolation, d'étanchéité de la construction. Les matériaux manipulés le sont également. Ainsi, le maçon met en œuvre aussi bien des briques, des pierres, des blocs au moyen d'un produit liant (mortier, colle, ...) pour la construction de murs intérieurs, extérieurs ou de fondations. Par ailleurs, il place des éléments préfabriqués (linteaux, hourdis, poutrelles d'acier, ...). Il intervient aussi bien dans la construction de nouveaux bâtiments que dans la rénovation ou la démolition.

Plusieurs qualités sont requises afin d'exercer le métier : être capable de lire les plans, être précis et soigneux. De plus, le maçon doit posséder une bonne condition physique, disposer d'un bon sens de l'équilibre et ne pas être sujet au vertige. En effet, le travail s'effectue aussi bien sur des échafaudages que dans des excavations. Le métier s'exerce en plein air,

le maçon est donc aussi exposé aux intempéries. Même si le travail s'effectue parfois dans des conditions difficiles, les consignes de sécurité sont de plus en plus sévères afin de prévenir les accidents. De plus, des moyens mécaniques (élévateurs, grues, bétonnières) rendent le travail du maçon moins pénible qu'auparavant.

Le secteur de la construction est directement concerné par les préoccupations environnementales et énergétiques. Le décret sur la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB), entré en vigueur le 1^{er} mai 2010, impose que toute nouvelle construction s'accompagne d'un certificat «PEB» (à partir de juin 2010 pour la vente des habitations individuelles et juin 2011 pour la location des habitations individuelles et des appartements) qui contiendra toute une série d'informations destinées à classer énergétiquement le bâtiment en question.

La norme PEB établit de nouvelles exigences qui visent à diminuer la consommation d'énergie du bâtiment en tenant compte du niveau d'isolation thermique, de la ventilation et de l'étanchéité à l'air, des apports solaires, du rendement des systèmes de chauffage et de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables. L'impact, plus particulièrement au niveau du métier de maçon, tient principalement de la technique de mise en œuvre comme par exemple une isolation énergétiquement plus performante de la maçonnerie, l'étanchéité des percements dans les maçonneries, etc. Ainsi, la pose correcte et minutieuse des isolants devient fondamentale tant pour les nouvelles constructions que pour les travaux de rénovation.

¹ Le code du métier de maçon est le 4211402 selon « le référentiel emploi métier » utilisé au Forem

LE MAÇON SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Si la majorité des maçons travaillent dans le secteur de la construction² (96 %), ils peuvent également œuvrer pour les secteurs de l'administration publique (2 %), de la métallurgie (1 %) ou encore de la voirie (0,5 %). Fin 2009, selon le Fonds de Formation professionnelle de la Construction (FFC), 9 129 personnes travaillent en Wallonie comme maçon au sein des entreprises de la construction. Les maçons représentent 20 % du secteur de la construction. Depuis 2007, leur nombre est en diminution (588 maçons en moins, soit - 6 %).

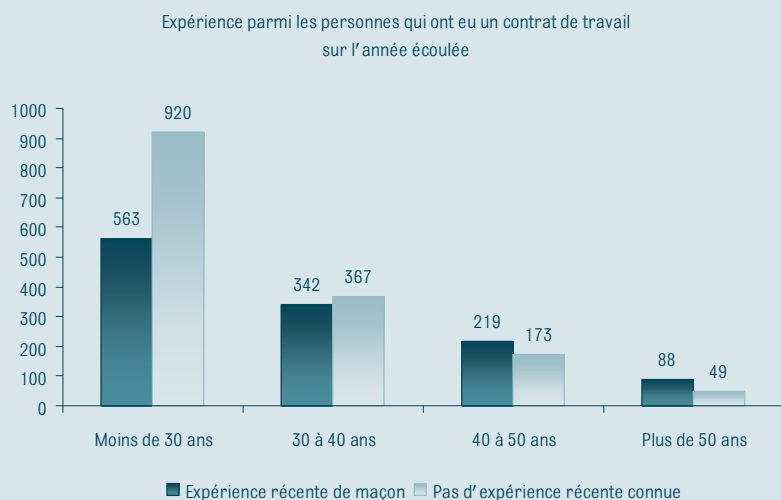
Selon le dernier baromètre de la confédération de la construction, l'appréciation des carnets de commande de la part des entrepreneurs belges est en constante progression et ce, depuis mai 2009. Entre janvier et novembre 2010, on dénombre 7 501 permis de bâtir accordés pour des nouveaux logements résidentiels et 755 pour des logements non-résidentiels. Le nombre de permis pour le résidentiel est en légère hausse, soit + 4 %. Au niveau de la rénovation, 6 743 permis ont été accordés pour des bâtiments résidentiels et 1 524 pour des immeubles non-résidentiels. Les permis pour la rénovation sont également en hausse (respectivement + 5 % et + 9 %).

Ces évolutions positives sont à tempérer. En effet, la situation au niveau des faillites reste critique. On dénombre 534 faillites en Wallonie dans le secteur de la construction, soit + 6 % par rapport à 2009. Toutefois, certains sous-secteurs ont vu leur nombre de faillites diminuer : les travaux de couverture, de peinture, de revêtement de sol et de menuiserie. De plus, selon une enquête récente réalisée par la CCW³ auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'entreprises du secteur, ces dernières devraient engager du personnel en 2010 plutôt que de s'en défaire. Ainsi, près de la moitié des répondants souhaitent engager du personnel, tant pour combler les licenciements et départs que pour remplir de nouveaux postes. Le maçon, cité par 60 % des recruteurs dans ce domaine, fait partie des métiers les plus recherchés dans le gros œuvre. Parmi les autres métiers on trouve les coffreurs, les ouvriers routiers, les conducteurs d'engins, etc.

LA RESERVE DE MAIN-D'ŒUVRE

Fin janvier 2011, 7 744 demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.) se sont inscrits en tant que maçon. Parmi ceux-ci, 3 596 personnes ont choisi le métier comme principale voie d'insertion. Les autres personnes sont par exemple positionnées en métier principal sur « carreleur » bien que pouvant aussi postuler sur des offres de maçon.

L'analyse ci-dessous porte sur les personnes toujours positionnées sur ce métier en 2011 et présente quelques caractéristiques de la main-d'œuvre dans ce métier :



- De nombreux demandeurs d'emploi maçons sont jeunes (65 % ont moins de 40 ans) tout comme les autres demandeurs d'emploi inscrits dans les métiers du gros œuvre.
- Quatre demandeurs d'emploi maçons sur dix sont inoccupés depuis moins d'un an et un tiers depuis plus de 2 ans.
- Près de trois quart des demandeurs d'emploi maçons sont peu scolarisés (72 % n'ont pas obtenu de diplôme au-delà du secondaire 2^{ème} degré) et ils viennent d'horizons scolaires variés. Ainsi, seuls 28 % des demandeurs d'emploi maçons ont réussi des études dans la construction.

² Source : Direction générale Statistique Information économique – Enquête sur les forces de travail

³ www.confederationconstruction.be

- Un tiers des demandeurs d'emploi maçons ont eu une expérience récente dans le métier (sur les 5 dernières années). Et près de quatre sur dix ont eu au moins un contrat de travail sur l'année écoulée (37 %), principalement dans des entreprises de la construction (44 %) et de l'intérim (30 %).
- Trois-quarts de la main-d'œuvre de maçons habitent dans les directions régionales de Charleroi (24 %), Mons (14 %), La Louvière (13 %), Liège (12 %) et Namur (11 %).

LES OPPORTUNITES D'EMPLOI

En 2010, le Forem a diffusé 1 630 opportunités d'emploi⁴ pour le métier de maçon. Parmi ces opportunités d'emploi, 668 (soit 41 %) sont déposées de manière automatique sur le site leforem.be par d'autres services publics de l'emploi (SPE) et 2 postes proviennent du flux automatique de l'intérim. Dans la suite de l'analyse, nous prenons en compte uniquement les opportunités d'emploi gérées directement par le Forem, soit 960 opportunités d'emploi. Leur nombre est probablement sous-estimé. En effet, le bouche à oreille reste le premier canal de recrutement dans la construction comme l'indique les résultats d'une étude écosystème menée par le Forem⁵.

Parmi les opportunités d'emploi gérées par le Forem, c'est un contrat à durée indéterminée qui est le plus souvent proposé (47 %). Par ailleurs, 11 % des opportunités indiquent un contrat intérimaire et 9 % un contrat à durée déterminée. Par ailleurs, les entreprises sont à la recherche de personnel à former via un contrat PFI (Plan Formation Insertion), cela représentent 33 % des opportunités d'emploi gérées par le Forem.

Le niveau d'études n'est pas un critère de recrutement important pour l'entreprise à l'inverse de l'expérience, même de courte durée, est un atout (demandée dans 81 % des opportunités d'emploi). Posséder le permis de conduire intéresse les entreprises mais dans une moindre mesure (demandé dans 39 % opportunités d'emploi).

La liste des opportunités d'emploi diffusées par le Forem peut être consultée via la page d'accueil du Forem : www.leforem.be ou encore via la plateforme « Horizons emploi » aussi accessible par le site du Forem.

L'APPARIEMENT ENTRE LA DEMANDE ET L'OFFRE D'EMPLOI

Le métier de maçon est fortement demandé sur le marché de l'emploi. Si a priori la réserve de main-d'œuvre peut paraître suffisante, des difficultés de recrutement existent toutefois. Bon nombre de places vacantes ne peuvent être satisfaites dans des délais raisonnables et par des candidats répondant aux profils recherchés par les entreprises.

Selon les employeurs interrogés lors du suivi des offres d'emploi de maçon, les difficultés seraient principalement qualitatives et liées à l'expérience⁶. Ainsi, le secteur de la construction est confronté à un turnover important⁷. Si de nombreux ouvriers changent d'employeurs, d'autres quittent le secteur (17 %). Afin de remplacer le personnel sortant, les employeurs tentent de recruter de la main-d'œuvre qualifiée et expérimentée. On trouve peu de candidats sur le marché du travail qui possèdent plus de trois ans d'expérience. Beaucoup d'employeurs doivent donc former les nouvelles recrues au métier et à leur façon de travailler, souvent via un contrat PFI. Ainsi, en 2009, on compte près de 450 PFI signés.

Les nouvelles exigences concernant la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) présentent aussi un risque d'augmenter les critères de recrutement. En effet, poser le bon geste dans l'isolation des nouveaux bâtiments ainsi que du bâti existant devient prioritaire. Cela demande une certaine expérience ainsi qu'une mise à jour des connaissances sur les nouvelles techniques de mise en œuvre. C'est pourquoi, le Forem a décidé d'intégrer des modules liés à la PEB dans la formation des demandeurs d'emploi aux métiers de la construction. De même, le Forem propose des modules de formation aux travailleurs.

⁴ Les opportunités d'emploi retenues sont considérées hors dispositif mobilité interrégionale, soit 45 opportunités d'emploi.

⁵ Le Forem - Les attitudes et les pratiques à l'égard de la gestion des ressources humaines dans l'écosystème de la CONSTRUCTION en Région wallonne, disponible via www.leforem.be.

⁶ Le Forem - Détection des métiers et fonctions critiques en 2008

⁷ FVB/FFC - Etude de la rotation du personnel dans le secteur de la construction en Wallonie – téléchargeable sur le site www.laconstruction.be

En un an, le Forem a géré 960 opportunités d'emploi pour le métier de maçon.

Une autre difficulté tient à un manque réel de visibilité du métier de maçon qui forge une mauvaise idée des conditions de travail et salariales. Différentes actions sont mises en oeuvre afin de mieux faire connaître les métiers de la construction au grand public en général et, aux jeunes en particulier. Ainsi, depuis plusieurs années, le secteur de la construction ouvre ses portes lors de « la journée chantiers ouverts ». De plus, lorsqu'on est demandeur d'emploi et qu'on souhaite se former à un nouveau métier, il n'est pas toujours facile de choisir le métier qu'on souhaite exercer. C'est pourquoi, le Forem a lancé les essais-métiers, initiative qui permet de découvrir 3 métiers en 3 semaines afin de choisir le métier qui convient le mieux.

D'autres filières de formation existent. Notamment, pour les jeunes demandeurs d'emploi âgés de 18 à 25 ans et qui n'ont pas de diplôme dans la construction, ils peuvent se former et s'insérer au métier via un contrat RAC (Régime Apprentissage Construction). Au cours de l'année scolaire 2008-2009, 135 jeunes ont débuté un contrat RAC de maçon. Ce nombre est en légère diminution par rapport à l'an passé. Pour les jeunes qui vont jusqu'au bout de l'apprentissage, il y a souvent un contrat à la clé : près de trois quarts des diplômés (74 %) connaissent une insertion durable⁸.

COMMENT SE FORMER AU METIER ?

Les formations préparant au métier de maçon sont multiples et peuvent se faire via plusieurs filières et réseaux. Il existe les sections qualifiantes de l'enseignement secondaire de plein exercice, en alternance-CEFA, en alternance agréée (apprentissage IFAPME).

La filière apprenti RAC (Régime Apprentissage Construction) vise les demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans, sans diplôme dans la construction. L'enseignement de promotion sociale organise également des cours d'ouvrier maçon. D'autre part, le métier peut aussi être accessible par une formation professionnelle de maçon ou d'entrepreneur de maçonnerie et de béton. Par ailleurs, les personnes qui ont plus de 18 ans et qui ont appris le métier par la pratique peuvent faire reconnaître leurs compétences de façon officielle via une validation de compétences.

La validation des compétences donne à vos capacités professionnelles une valeur reconnue sur le marché de l'emploi grâce au titre de compétence. Plus d'informations sur le site <http://www.cvdcc.be>.

Des précisions concernant les études et formations pour exercer le métier de maçon peuvent être obtenues sur le site internet du Forem.

Vous recherchez plus d'informations sur ce métier, rendez-vous sur www.leforem.be

⁸ http://debouw.be/internet/W-Document_Website/Doc_Internet_2010/Chiffres-cles-2010/Enseignement-plein-exercice.pdf